



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 51144

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le décret du 31 mars 1997 relatif au temps de travail dans le secteur bancaire. Le projet de gouvernement d'abroger ce décret fait naître de vives inquiétudes parmi les salariés des établissements bancaires. La disparition pure et simple de cette réglementation va dans le sens d'une flexibilité accrue au détriment des conditions de travail du personnel. Les organisations syndicales du secteur bancaire ont proposé l'ouverture d'une négociation et ont avancé un certain nombre de propositions auxquelles il n'a pas été donné suite jusqu'à présent. Il lui demande de lui faire savoir s'il compte ouvrir une large concertation avec les représentants des salariés de la profession afin de parvenir à un accord négocié sur les conditions de travail dans les banques.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51144

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2029